

UNION EUROPÉENNE

Renforcer la coopération franco-allemande



PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Conseil des ministres franco-allemand du 13 juillet 2017 a permis de donner un nouvel élan à l'Europe de la Défense.

LE RAPPORT DE L'IFRI, *FRANCE, GERMANY AND THE QUEST FOR EUROPEAN STRATEGIC AUTONOMY*, ENTEND DONNER DES PISTES POUR RENFORCER LA COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE. PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2017, IL MET AU POINT SEPT RECOMMANDATIONS AFIN DE CONSOLIDER LA RELATION ENTRE CES DEUX ALLIÉS ET PERMETTRE UNE INTÉGRATION EUROPÉENNE ACCRUE DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE.

Dans un contexte international tendu, animé par de multiples tensions, mais aussi par le Brexit, l'Union européenne se retrouve face à un tournant. Afin d'être crédible, elle se doit de développer son autonomie stratégique. D'après un rapport de l'Ifri (Institut français des relations internationales), le couple franco-allemand pourrait jouer un rôle moteur dans cette construction.

« Au regard d'un environnement sécuritaire plus exigeant, mais aussi d'un élan rare pour une plus forte intégration européenne, Berlin et Paris doivent franchir une étape supplémentaire dans leur coopération en matière de défense et de sécurité, aussi bien au niveau bilatéral qu'euro-péen », dépeint le rapport de l'Ifri. Depuis plusieurs mois, la France et l'Allemagne se rapprochent et développent des

synergies afin de consolider leur coopération. Sur le plan pratique, on peut notamment citer le Scaf, Système de combat aérien du futur, visant, outre la mise au point d'un nouvel avion de combat, le développement d'un écosystème de défense pouvant faire face aux menaces à venir. Ainsi, en juillet 2017, plusieurs axes de collaboration ont été définis visant également le développement d'un système d'artillerie et d'un système de combat terrestre. « Les deux Etats se sont également engagés à avancer sur le programme Eurodrone, qui devrait permettre l'émergence de la première flotte de drones militaires d'ici 2020 », rappelle l'Ifri.

Finalement, au regard de cet élan, la coopération franco-allemande apparaît motrice dans la construction européenne. Elle permet de donner le ton et

pourra servir d'exemple pour une coopération plus large à l'échelle de l'Union. « Quand ces projets bilatéraux seront suffisamment développés, ils seront ouverts à d'autres Etats membres de l'UE capables de s'intégrer davantage dans ce domaine politique et de contribuer à une Union encore plus autonome », précise le rapport du centre de recherche. Enfin, rappelons que, dans ce sens, la coopération structurée permanente a enfin vu le jour, tout comme le Fonds européen de défense ou la revue annuelle coordonnée de Défense (Card), permettant d'identifier les lacunes capacitaires.

FAIRE FRONT COMMUN.

Selon le rapport de l'Ifri, afin de consacrer l'autonomie stratégique de l'Union, trois éléments sont à prendre en compte : « L'autonomie politique, opérationnelle et industrielle. » L'enjeu réside principalement sur le plan politique, souvent mis de côté en raison de divergences culturelles entre les deux voisins. Le système politique des deux côtés du Rhin est bien différent, résultant parfois en des incompréhensions entre les deux alliés. Or la mise en place d'un échange politique devient de plus en plus importante pour développer une coopération crédible. Afin de mettre en œuvre des collaborations industrielles ou bien opérationnelles, il est indispensable que la France et l'Allemagne définissent les menaces communes auxquelles elles doivent faire face. « Le type de capacités devant être développées doit être tiré d'une analyse politique de l'environnement stratégique », explique le rapport. A partir de

là, sur le plan opérationnel, il sera également possible d'établir des complémentarités, comme on peut le voir dans le cadre de l'opération Barkhane. « Même si leurs rôles au Sahel diffèrent largement, les forces françaises et allemandes restent essentielles pour faire face aux nombreux défis sécuritaires dans la région », met en lumière l'Ifri. Il ne s'agit donc pas de mettre en place une relation égalitaire, où chaque Etat devra compenser la participation de l'autre. L'Ifri imagine plutôt que chacun des pays puisse apporter son savoir-faire

d'Etat et les acteurs du secteur de la sécurité et de la défense, tels que les parlementaires, les militaires ou encore les diplomates.

Cependant, définir des axes de travail ne suffit pas à les réaliser. L'Ifri rappelle l'importance de doter les institutions d'un budget adéquat, permettant de mener les missions de défense et sécurité définies en amont. Ajoutons à cela que les dépenses, dans un cadre européen, doivent être optimisées. « L'Europe, qui dans son ensemble représente le second budget militaire au monde, est loin d'être le deuxième pouvoir

Au niveau de l'alliance franco-allemande, le rapport de l'Ifri propose d'organiser des exercices conjoints tous les ans, dans le cadre des mesures de réassurance menées en Europe de l'Est.

LIENS INDUSTRIELS.

Il apparaît ainsi que l'autonomie industrielle est aujourd'hui indispensable afin de mener des opérations militaires. Cela permet de gagner largement en liberté d'action et de réduire toute dépendance extérieure, qui pourrait venir handicaper les prises de décisions. « L'autonomie stratégique

curitaires entretenues, cette concurrence laisse un boulevard aux produits développés outre-Atlantique, comme le démontre le F-35.

Afin de développer des synergies, l'Union européenne encourage dès lors les programmes menés conjointement par les Etats membres et, pour favoriser cette initiative, elle met à disposition des fonds pour la recherche et le développement, comme en témoigne le Fonds européen de défense (FED). L'établissement de la CSP, poussé par Federica Mogherini, haute représentante



L'hélicoptère Tigre est le fruit d'une collaboration franco-allemande.

et ses compétences pour établir une réponse globale et complète.

QUELS AXES DE COOPÉRATION ?

Pour définir les priorités de cette coopération bilatérale, l'Ifri recommande de mettre en place un livre blanc franco-allemand sur la sécurité et la défense, qui ferait l'objet d'une remise à jour annuelle. Sur la base d'une analyse commune de l'environnement stratégique, des priorités opérationnelles et industrielles seraient définies. Pour cela, un conseil de Défense et Sécurité devra être mis en place, permettant des rencontres semestrielles entre les chefs

militaire mondial. » Cela s'explique notamment par la multiplication des programmes nationaux, ce qui par ailleurs apparaît comme un frein à l'interopérabilité des forces. Imaginer et développer des programmes communs, mettre en place des consortiums européens devient un élément indispensable. Dans ce sens, l'Ifri cite l'exemple de l'hélicoptère Tigre, fruit d'une collaboration entre la France, l'Allemagne et l'Espagne, ou encore le commandement européen du transport aérien. En parallèle, il convient donc également de renforcer l'interopérabilité des forces armées européennes.

se construit également via l'accès à la technologie et au matériel de Défense – en d'autres termes l'autonomie industrielle. C'est pour cette raison que l'industrie de défense joue un rôle clé quand il s'agit d'atteindre l'autonomie stratégique », explique l'Ifri dans son rapport. Or actuellement un paradoxe apparaît à ce niveau : le défaut de coopération entre les Etats européens aboutit à une concurrence exacerbée entre les industries nationales, qui au lieu d'avancer ensemble se retrouvent en compétition. Alors que plusieurs Etats européens ont déjà une préférence pour les systèmes américains, eu égard aux relations sé-

de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, va également dans ce sens. Malgré tout, l'Ifri rappelle l'existence de certains freins à ces collaborations, qui doivent être discutés par les Etats européens afin de les lever. L'institut de recherche met notamment en avant l'enjeu des politiques d'exportation. « Une possibilité pourrait être un accord gouvernemental sur les critères de contrôle des exportations ou bien l'établissement d'une liste de pays acceptables en tant que clients et l'établissement d'une autorité commune qui statuerait sur les demandes d'exportation », ajoute l'Ifri. ■ Justine Boquet